

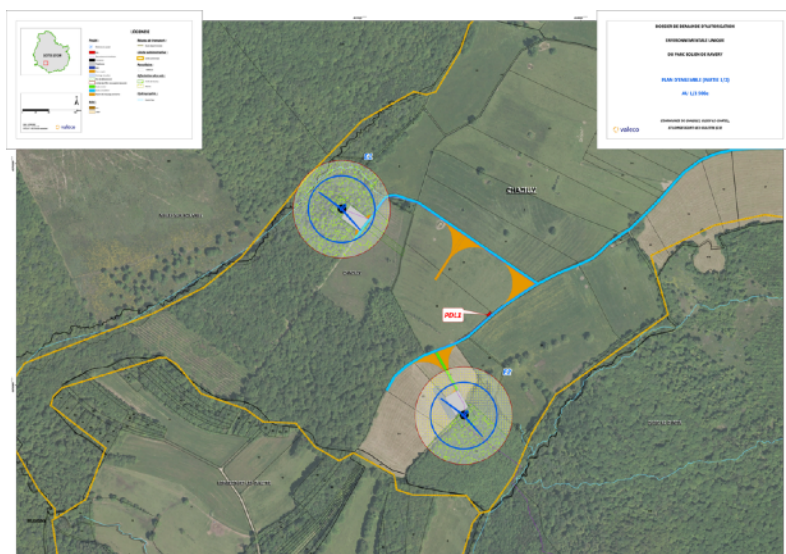
# Trop d'éoliennes en Auxois

## Demande environnementale version juillet 2020

Valeco EnBW a officiellement ramené son projet de 6 à 4 éoliennes.

- 1 éolienne implantée dans les bois communaux de Chazilly, une autre en lisière de bois, à cheval sur une parcelle privée, avec un poste de raccordement électrique situé sur une autre parcelle privée
- une à Cussy, là aussi sur une parcelle privée. Des installations annexes et une zone humide, recréée en compensation de celle détruite dans le bois communal de Longecourt, trouveraient place sur d'autres parcelles privées.
- une dans le bois communal de Longecourt, avec des installations annexes et zone humide régénérée sur des parcelles privées

Certaines de ces informations figurent en clair dans la page du dossier consacré à la maîtrise foncière, d'autres se déduisent des plans d'implantation « définitifs ».



Les deux éoliennes de Chazilly.



L'éolienne de Longecourt, à gauche, et de Cussy, à droite

**Le projet Ravery d'aujourd'hui est assez éloigné du pré-projet** présenté aux élus début 2015. Depuis que les conseils municipaux ont donné leur accord pour des études préalables, la hauteur des machines est passée d'une fourchette de 160 à 180 m maxi, à 205 m, voire 216 m, comme découvert au hasard de la lecture du dossier. Un détail qui a son importance puisqu'au delà d'une hauteur de 200 m en bout de pales, la réglementation prévoit, sur le mât, deux rangées de cli-gnotants blancs - et rouges, la nuit - au lieu d'une. Double peine, pour les riverains !

Le chiffre de puissance annoncée - **3,5 MW, au maximum** - n'est plus qu'un lointain souvenir. En juillet 2019, Valeco visait déjà des machines de **4,2 MW**. Un an plus tard, Valeco officialise sa demande de machines de **5 MW** ! Tout en déplorant que quatre machines de 5 MW soient à peine suffisantes pour rentabiliser l'installation.

L'implantation des 4 éoliennes en **lisières de bois** et en **zone humide (à Longecourt)**, se heurte à la présence d'espèces de chauve-souris rares et/ou protégées. Cette implantation au point de convergence des trois bassins versants (Loire, Seine et Rhone) et même, à Longecourt, sur le cours d'un ruisseau inquiète. Rappelons les alertes « sécheresse » qui se sont succédées, et le besoin de préserver, à tout prix, nos huit sources, et nos zones humides. Consulté sur l'implantation initiale puis l'implantation bis, ramenée à quatre éoliennes, l'**ONF** a renouvelé son **avis négatif** auprès de la préfecture.

Dans cette version bis du dossier préfectoral, la partie consacrée à la **faune** met en avant deux enjeux forts. Le premier : **le milan royal**, dont la présence est attestée! Le deuxième : la présence d'**espèces de chauve-souris rares et protégées**. Installé en **frondaisons de bois**, alors que la biodiversité y est maximale, le projet est **très risqué, sur le plan environnemental** !

La proximité de machines d'un gabarit aussi important est un non sens. Notre slogan « Trop hautes, trop près » reste d'actualité. L'éolienne de Cussy - 205 m en bout de pale, se trouve à 700 m de l'habitation la plus proche, soit une distance de seulement trois fois sa hauteur ! Le promoteur minimise les effets « ombres/lumières » rapprochés, de fin de journée. Et la DREAL le lui fait remarquer, car le phénomène perturbe bien au delà des 250 m de distance du mat.

La 2eme version de l'étude acoustique est bancal. Si il y a bien un point crucial, pour Cussy, c'est bien celui des conditions de bridage de l'éolienne la plus proche. Le respect de cette norme ne suffira pas à garantir la tranquillité des habitants. Compte tenu d'un bruit ambiant de 20 ou 25 DB, la gêne sera perceptible. Surtout la nuit, lors de sautes de vents répétitives et brèves. **Une mobilisation forte autour d'un niveau de bruit « acceptable » pourrait déboucher sur des engagements de Valeco, si la préfecture allait aussi dans notre sens.**

Plusieurs élus sont allés écouter les machines à Arconcey et sont repartis rassérénés. Il n'y a pourtant rien de comparable. Ces éoliennes de 130 m ou 150 m de hauteur sont installées sur un plateau, à plus d'un km des habitations. Là on aurait une machine de 205 m à 700 m de la première habitation ! Précisions importantes : le bruit dépend du relief, du degré d'humidité, de la direction du vent, du type et la hauteur de machine, de la mécanique de mise en mouvement de nacelle etc... Aucune concession ne doit être faite, en matière de bruit. Mieux vaut prévenir que guérir. Ainsi, à Echauffour, dans l'Orne où **l'étude acoustique avait été bâclée** les témoignages de riverains sont enfin pris au sérieux par la Préfecture ... mais **sans solution pour l'instant.**

**RESTONS MOBILISÉS. EXIGEONS LE RESPECT DE NOTRE CADRE DE VIE ! ET PRÉPARONS NOUS À LA PROCHAINE ENQUÊTE PUBLIQUE.**